

Scirpe cespiteux



© CBNB, H. Guitton

FAMILLE : Cyperaceae

SYNONYMES :

Scirpus caespitosus L. subsp. *germanicus* (Palla) Brodd.
Scirpus cespitosus L. subsp. *germanicus* (Palla) Brodd.

NOMS VERNACULAIRES :

Scirpe cespiteux
Scirpe gazonnant

TYPE BIOLOGIQUE : Hémicryptophyte
cespiteux

TAILLE : 10-35 cm

PERIODE FLORAISON : Mai - Août

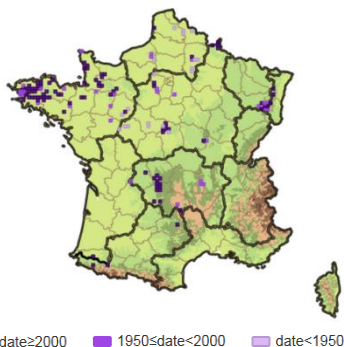
STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

- Liste « rouge » des espèces végétales rares et menacées du Massif armoricain - annexe 2 (Magnanon, 1993)

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

- Aucun

RÉPARTITION EN FRANCE



Source : <https://siflore.fcbn.fr>, consulté le 20/10/2020

© CBNB, A. Lieurade

Trichophorum cespitosum (L.) Hartm. subsp. *germanicum* (Palla) Hegi



Description

Type végétatif : Plante herbacée pérenne

Port : Tiges dressées en touffe serrée

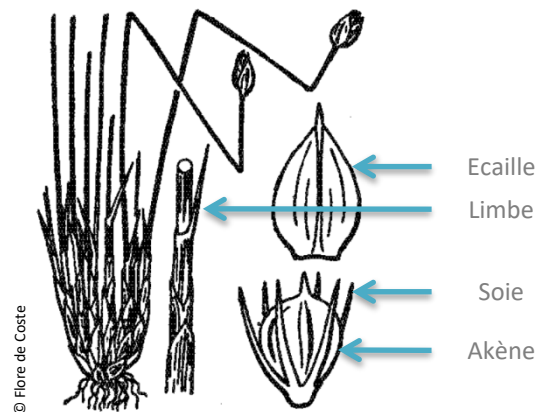
Système racinaire : Souche fibreuse, gazonnante, très tenace

Feuilles : Feuilles réduites à un petit limbe, issu de la gaine supérieure, long de 2-7 mm

Inflorescence : Epillet terminal solitaire, long de 4-7 mm, entouré de l'écaille inférieure brun-roux, obtuse, l'inférieure plus grande et embrassant l'épillet, à nervure médiane verte

Fleurs : Epillet ovoïde de 2-7(-10) mm, composé de 3-12(-20) fleurs

Fruits : Akènes bruns, ovales, lisses, mucronés, dépassés par 4-6 soies



© Flore de Coste

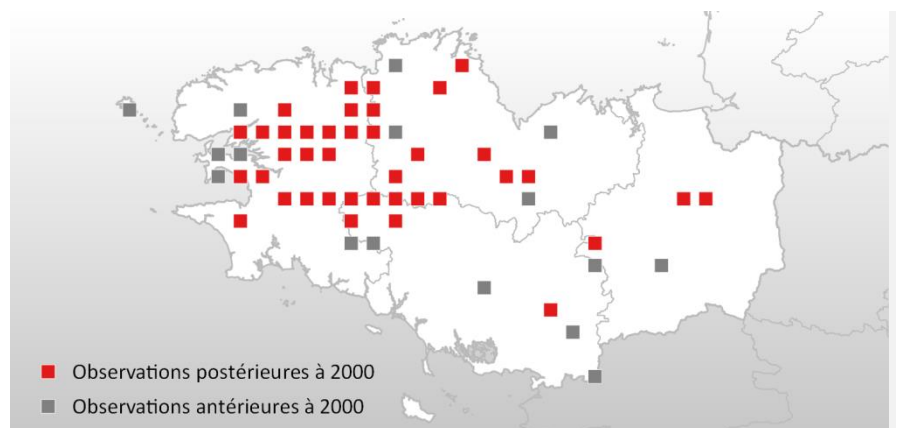
Trichophorum cespitosum subsp. *germanicum*

Milieu de vie

Landes tourbeuses et vieilles tourbières en voie d'assèchement.

Le Scirpe cespiteux indique des sols acides et pauvres en éléments nutritifs.

Répartition de l'espèce en Bretagne



Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020
Carte de répartition actualisée en ligne sur [eCalluna](https://siflore.fcbn.fr)



Trichophorum cespitosum (L.) Hartm.
subsp. *germanicum* (Palla) Hegi

Scirpe cespiteux

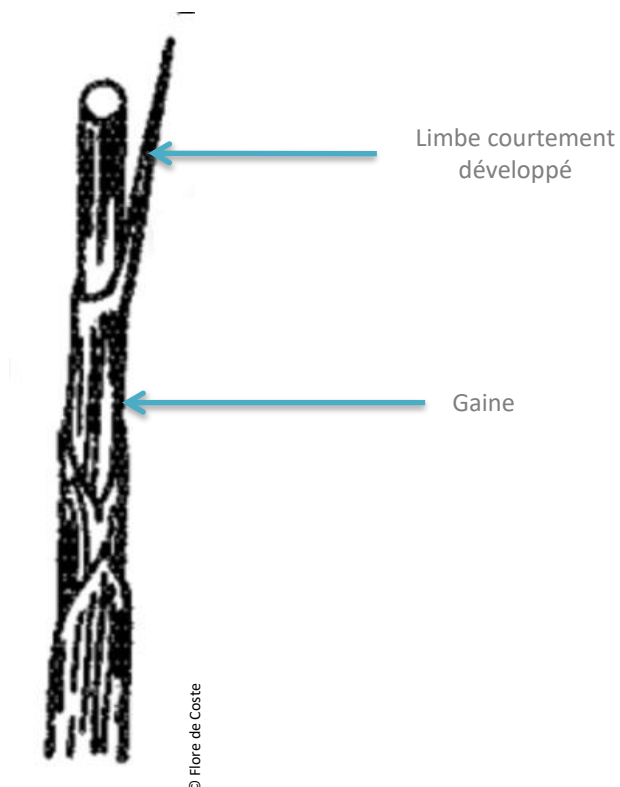
Confusions possibles

Il existe un risque de confusion avec les espèces du genre *Eleocharis*, mais ces dernières ont des feuilles dépourvues de limbe, tandis que le genre *Trichophorum* possède des feuilles munies d'un limbe court et développé (cf. page précédente).

Toutes les espèces de ces genres sont indicatrices de zone humide et figurent sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.



© CBNB, A. Lieurade



© Flore de Coste

Trichophorum cespitosum subsp. *germanicum*